Cotisations 2010

Vous affilier ou vous réaffilier à l'UKFGB, c'est le bon choix !

	VERS. ANNUEL	ORDRE PERMANENT
■ Membre effectif	175 €	43,75 €
■ En association (par kinésithérapeute)	110 €	27,50 €
■ Deuxième membre d'un couple de kinésithérapeutes	35 €	
■ Membre diplômé en 2009	85 €	21,25 €
■ Membre diplômé en 2008	105 €	26,25 €
■ Salarié	105 €	26,25 €
■ Pensionné	35 €	
■ Stagiaire et futur diplômé (cette cotisation est valable pour toute l'année)	30 €	

Pour les personnes qui souhaitent verser leur cotisation par ordre permanent, à partir du 1er janvier 2010, le montant sera de 43,75€ payable tous les 3 mois. Veuillez prendre vos dispositions auprès de votre banque.

COTISATIONS 2010 pour :

- La réalisation de votre idéal professionnel ;
- La défense de votre métier ;
- L'amélioration de notre condition ;
- La simplification de la charge administrative ;
- L'ouverture des soins de kiné à d'autres pathologies ;
- Le fonctionnement du secrétariat, des services ;
- L'impression de votre revue Kiné-Varia News ;
- Toute l'infrastructure de l'UKFGB-AKB ; ...

IMPORTANT : le montant des cotisations est fiscalement déductible à 100% !

Cotisations 2010

Signature(s)
Handtekening(en)

ORDRE DE VIREMENT
OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT

Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case
Bij invulling met de hand, één HOOFDLETTER of cijfer in zwart (of blauw) per vakje

Date d'exécution souhaitée dans le futur / Gewenste uitvoeringsdatum in de toekomst

Montant / Bedrag EUR CENT

Compte donneur d'ordre (IBAN)
Rekening opdrachtgever (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre
Naam en adres opdrachtgever

Compte bénéficiaire (IBAN)
Rekening begunstigde (IBAN)
BE92 7775 9181 1123

BIC bénéficiaire
BIC begunstigde
GKCCBEBB

Nom et adresse bénéficiaire
Naam en adres begunstigde
UKFGB
CHAUSSEE DE NAMUR 31
6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Communication
Mededeling
MEMBRE UKFGB - COTISATION 2010